

AVIS PUBLIC

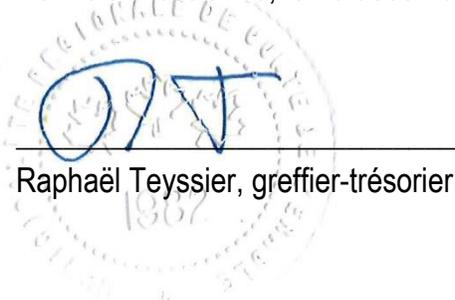
ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2025-2035 DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Avis public est donné par le soussigné qu'à la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2024, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé 2025-2035 de la MRC de L'Érable, incluant son plan de mise en œuvre. Ce schéma a reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique le 28 novembre 2024 et entrera en vigueur à la date fixée par le conseil de la MRC, soit le 1^{er} janvier 2025.

En vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, les MRC ont la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention, la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire et afin de mieux planifier les interventions en cas de sinistres.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC en consultant le site Internet de la MRC de L'Érable au lien suivant : erable.ca/mrc/services-de-la-mrc/securite-publique/securite-incendie ainsi qu'au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC.

Donné à Plessisville, le 16 décembre 2024.



Raphaël Teyssier, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Raphaël Teyssier, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de L'Érable, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de la MRC de L'Érable et au panneau d'affichage du centre administratif en date du 16 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 décembre 2024.



Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier

